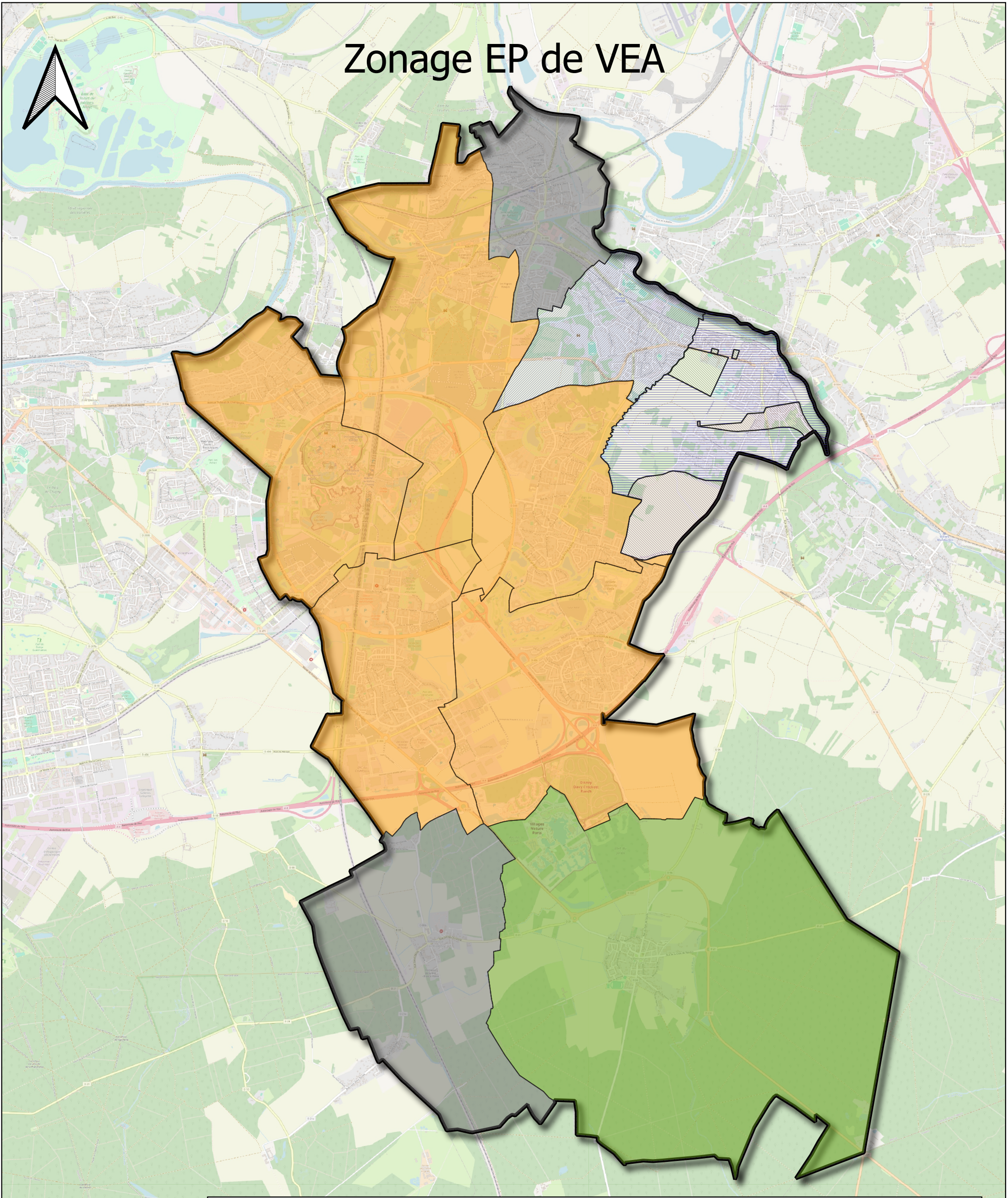


Zonage EP de VEA





Date : 12/11/2024



Légende :

Zonage EP

Prescriptions du PLUI :
Débit de rejet limité à 1 l/s/ha

Prescriptions du PLU de Villeneuve-le-Comte :
Débit de rejet limité à 1 l/s/ha

Prescriptions spécifiques du zonage EP de Montry :
Limitation des débits générés par l'augmentation de l'imperméabilisation
Stockage et évacuation des eaux pluviales à la parcelle
Etudes hydrauliques pour les projets d'urbanisme

Communes de Villeneuve-Saint-Denis et Esbly :
Les prescriptions du règlement du PLU s'appliquent

Prescriptions du zonage de Saint-Germain-sur-Morin

Traitement supplémentaire avant rejet des eaux pluviales

Secteurs à priori sans contrainte particulière
Débit limité à 1l/s/ha

Secteurs avec contraintes environnementales fortes
Débit limité à 1 l/s/ha